

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROTTET
DU 02 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux avril à 20h00, le conseil municipal de la commune de CROTTET, dûment convoqué le 27 mars 2026, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe LHÔTELAIS, Maire.

Étaient présents :

Jean-Philippe LHÔTELAIS, Caroline TURCHET, Dominique FAYEMI, Michèle DANNACHER, Thierry LAVOIGNAT, Roselyne DOUCET, Janine ARTÉRO, Geneviève VAILLANT, Annie LUSSIAUD, Patrick DURANDIN, Armelle MARCHIONINI ? Patrick BERNARD, Emmanuel CHARPENTIER, Damien DUBORDIER, Sandy BEGHIN, Aurélie BROUSSE, Tony AUBERT.

Étaient absents :

Jean GAGNAIR ayant donné pouvoir à Roselyne DOUCET
Frédéric PECHOUX

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination d'une secrétaire de séance. Madame Michèle DANNACHER est désignée en qualité de secrétaire par le conseil et accepte la fonction.

Validation des procès-verbaux des 20/03 et 26/03/2026

L'ensemble des membres présents et représentés valide les procès-verbaux des 20 et 26 mars 2026.

Décision du Maire

DÉCISION N°DM-2026-03

***MODERNISATION POINT LUMINEUX CHEMIN DE SAINT CRÉPIN
SIGNATURE DU PLAN DE FINANCEMENT***

Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,
Vu la délibération du conseil municipal du 20 mars 2026 donnant délégation de pouvoirs au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le point lumineux situé Chemin de Saint Crépin est en panne depuis plusieurs mois et que pour la sécurité des usagers, il est nécessaire de prévoir sa remise en service.

Considérant que la commune est passée au LED sur l'intégralité de la commune et que le point lumineux actuel ne peut pas accueillir d'ampoule LED. Il est nécessaire d'installer un nouveau mât d'éclairage public compatible au LED.

PROCÈS-VERBAL N°2026/05

DÉCIDE

Article 1^{er} : La signature du plan de financement proposé par le Syndicat Intercommunal de E-communication de l'Ain pour la création d'un point lumineux aérien Chemin de Saint Crépin dont le montant restant à charge de la commune s'élève à 1 138,73 €.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication pour le recours des tiers ou de sa notification pour le recours de l'intéressé. Le Tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 4 : Monsieur le Maire, Monsieur le Président du SIEA sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Désignation des délégués aux commissions et syndicats intercommunaux

Monsieur le Maire informe qu'après le renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner des délégués pour représenter la commune dans les syndicats intercommunaux et les commissions de la Communauté de Communes de la Veyle.

Après avoir entendu les objets des différents organismes, chaque élu se positionne de la façon suivante :

Organisme	Titulaire	Suppléant
Syndicat Saône Veyle Reyssouze (Syndicat des eaux)	Jean-Philippe LHÔTELAIS	Damien DUBORDIER
Syndicat mixte de la Veyle Vivante (Syndicat de rivière)	Patrick DURANDIN	Michèle DANNACHER
SMIDOM (Syndicat de gestion des déchets)	Michèle DANNACHER	Thierry LAVOIGNAT
SCOT (Schéma de Cohérence Territorial)	Jean-Philippe LHÔTELAIS	Geneviève VAILLANT
EPTB SAÔNE DOUBS (Établissement Public Territorial du Bassin Sapone Doubs)	Jean-Philippe LHÔTELAIS	Tony AUBERT

PROCÈS-VERBAL N°2026/05

Feuillet 2026/36

Des référents et représentants de la commune sont également désignés de la façon suivante :

Commissions de la Communauté de Communes de la Veyle	Membres
Tourisme / culture / loisirs	Dominique FAYEMI
Service au public et aux familles	Sandy BEGHIN
Jeunesse et vie associative	Emmanuel CHARPENTIER
Développement économique et aménagement du territoire	Jean-Philippe LHÔTELAIS
Environnement et cycle de l'eau	Michèle DANNACHER

Organismes	Référents
PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)	Sandy BEGHIN
PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial)	Michèle DANNACHER
Fleurissement	Thierry LAVOIGNAT

Informations diverses

Roselyne DOUCET :

- Consultation d'une entreprise pour le problème d'ouverture de la baie vitrée de la bibliothèque : demande de devis,
- Organisation de la réunion publique concernant la lutte contre les nuisibles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Michèle DANNACHER

Jean-Philippe LHÔTELAIS